

Rapport annuel du Conseil d'établissement Année scolaire 2018-2019

Conformément à l'article 82 de la loi d'instruction publique, voici le rapport annuel du Conseil d'établissement de l'école L'Envolée. Ce rapport a été adopté par courriel par les membres du CE 18-19 en juin et une copie de ce rapport sera transmise à la Direction générale de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Un procès-verbal spécial a été élaboré pour garder des traces de l'adoption du rapport.

L'assemblée générale de l'école L'Envolée s'est tenue le 11 septembre 2018. Lors de cette assemblée, quatre nouveaux membres (parents) ont été élus pour un mandat de 1 an étant donné que l'école L'Envolée aura une vocation différente en 2019-2020. Il y aura donc 6 postes en élection l'an prochain. Trois mandats de deux ans et trois mandats d'un an. Les parents présents à l'assemblée générale ont choisi de ne pas avoir d'organisme de participation de parents (OPP) pour l'année scolaire 2018-2019.

Composition du Conseil d'établissement 2018-2019

Complète leur mandat de deux ans (2017-2019) :

Parent : Mme Audrey Cyr
Parent : M. Sylvain Gagné

Sont élus sans opposition pour un mandat d'un an

Parent : Mme Josée Beaudry
Parent : Mme Aline Richard
Parent : Mme Karla Villarreal
Parent : Mme Stéphanie Bradette

Mandat d'un an (2018-2019) :

Enseignante : Mme Geneviève Gauvin
Enseignante : Mme Geneviève Rivard
Enseignante : Mme Guylaine Caya
Services complémentaires : Mme Isabelle Meunier
Personnel de soutien : Mme Mylène Gagnon
Membre de la communauté : Vacant (2)

Parent substitut : Mme Gina Minier
Parent substitut : Mme Joanie Lussier
Avec la participation de :
Direction : M. Denis Hudon

Le Conseil d'établissement de l'école L'Envolée a tenu ses rencontres aux dates suivantes :
Séances ordinaires : 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2018, 12 février, 9 avril, 9 mai et 4 juin 2019.

Activités du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée

Voici les faits saillants des activités du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil a rempli **ses obligations légales annuelles** :

- Nominations des officiers du Conseil
- Adoption :
 - Dates des séances du CÉ 2018-2019;
 - Règles de régie interne;
 - Rapport annuel 2018-2019;
 - Budget révisé 2018-2019;
 - Prévisions budgétaires 2019-2020;
 - Code de vie et « Règles de conduite »;
 - Projet éducatif 2019-2022;
 - Date de la prochaine assemblée générale de parents.
- Approbation :
 - Utilisations et transferts des fonds à destination spéciale;
 - Utilisation des locaux;
 - Critères de sélection d'une direction d'école;
 - Temps alloué à chaque matière;
 - Coûts et listes de matériel scolaire exigés aux parents;
 - Frais chargés aux parents pour le PÉI et la surveillance midi;
 - Sorties éducatives et sorties chargées aux parents;
 - Campagne de financement 2019-2020 (représentation concernant la vente de chocolat);
 - Distribution des différentes mesures dédiées.
- Consultation :
 - Acte d'établissement de l'école/plan triennal;
 - Répartition des services éducatifs;
 - Règles et critères d'inscriptions;
 - Composition des membres du CÉ pour l'année 2019-2020.

- Information :
 - Résultats des élèves;
 - Calendrier scolaire 2019-2020;
 - Menu de la cafétéria;
 - Normes et modalités d'évaluation.

Objectifs à poursuivre :

Les membres du Conseil d'établissement de l'école L'Envolée ont à cœur la réussite et le développement des élèves et toutes nos décisions sont prises dans leur meilleur intérêt.

Sylvain Gagné
Président
Conseil d'établissement 2018-2019
École L'Envolée